



Interlude

CORRESPONDANCE :

Association Interlude

Ludothèque Les Berges du Lac

33 Cours de Québec

33300 Bordeaux

05 56 04 08 82

interlude.secretariat@gmail.com

Bordeaux, le 3 février 2026

Objet : Invitation de la compagnie « Navilude » : Assemblée Générale ordinaire de l'association Interlude

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Interlude ainsi que tous ses membres adhérents sont conviés à l'Assemblée Générale ordinaire thématisée :

Samedi 14 mars 2026

15h30 : Accueil autour d'un café

16h à 18h : Assemblée Générale ordinaire thématisée

18h à 22h :

Apéritif-dînatoire

Jeux collectifs avec Interlude

à la Ludothèque des Berges du Lac & salle polyvalente Sarah Bernhardt 33 cours de Québec 33300 Bordeaux

Ordre du jour :

- Ouverture de la compagnie « Navilude » par le « Capitaine » (Président de l'association) avec son rapport moral.

S'en suivra :

- Présentation du rapport de gestion 2025 - Arrêté des comptes - Rapport du Commissaire aux Comptes - Budget prévisionnel 2026
- Présentation du projet associatif 2025-2029
- Vote du rapport moral, du rapport financier 2025 et de l'affectation du résultat.
- Valorisation des activités de l'association.
- Présentation des candidatures au Conseil d'Administration, élections et vote.

Afin de mieux vous accueillir, nous vous demandons de bien vouloir compléter et renvoyer le coupon-réponse, ci-dessous **avant le 7 mars 2026**.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'association,
M. MORLET Christophe

COMPRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

C'est la réunion annuelle de l'ensemble des adhérents de l'association Interlude.

Les administrateurs (membres bénévoles élus parmi les adhérents au Conseil d'Administration) vous informent de la gestion de l'association : bilan de l'année écoulée, budget prévisionnel de l'année à venir...

L'objet de l'Assemblée générale

L'approbation de la gestion de l'année écoulée sur les activités réalisées, le résultat de l'exercice financier, sur présentation d'un compte-rendu des dirigeants.

Le vote du budget de l'année à venir.

Le cas échéant, le vote d'un rapport d'orientations contenant les projets pour l'année à venir et les directives à suivre pour les administrateurs.

L'élection des administrateurs (la moitié du Conseil d'Administration renouvelée tous les 3 ans), parmi lesquels seront élus les membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire).

VOTRE PARTICIPATION EST IMPORTANTE ! POURQUOI ?

Parce qu'Interlude est une **association** (loi 1901) au fonctionnement démocratique !

Interlude n'est pas un « service » ou une « entreprise » comme les autres : elle vous appartient, à vous, ses adhérents. Elle défend un projet **d'Éducation Populaire**.

Ici, vous n'êtes pas considéré comme un consommateur d'activités mais comme un participant à la vie associative. Sans actionnaire, ni patron propriétaire, elle est sans but lucratif et n'agit que dans l'intérêt de ses participants.

C'est vous qui la dirigez au travers de ses représentants que l'on appelle des **ADMINISTRATEURS** (membres du Conseil d'administration), que vous désignez parmi VOUS, qui choisiront en leur sein les **membres du Bureau** (Président, Trésorier, Secrétaire). C'est ce qui fait qu'Interlude est une association démocratique.

Vous choisissez !

MODALITÉS PRATIQUES

Le Conseil d'administration : les adhérents désirant présenter leur candidature peuvent se manifester dès maintenant. Il se réunit 4 à 5 fois par an.

Tous les documents nécessaires à votre information (rapport moral, rapport de gestion, rapport d'activité,...) seront tenus à votre disposition dans les 3 ludothèques et l'Espace de Vie Sociale ou pourront vous être envoyés, sur demande, par voie électronique dans la semaine précédente.

Pouvoirs : en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, dont vous trouverez un exemplaire ci-dessous.

AIDE MÉMOIRE

Votes :

- avoir plus de 18 ans le jour de l'Assemblée générale
- avoir acquitté les cotisations échues
- chaque famille dispose d'une voix pour le vote

Pouvoirs : les adhérents ne pouvant pas être présents peuvent donner pouvoir à un autre adhérent qui vote. Pour ce faire, nous retourner un pouvoir, ou le confier au mandataire (2 pouvoirs maximum par adhérent)

Candidatures au Conseil d'administration : peuvent être candidats les adhérents pouvant voter (plus de 18 ans) et à jour de leurs cotisations. Pour ce faire, nous en informer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE SAMEDI 14 MARS 2026

COUPON RÉPONSE

Nom et Prénom : Nombre de personnes (total) :

Samedi 14 mars 2026

- 16h à 18h

participera à l'Assemblée Générale ne participera pas à l'Assemblée Générale

Espace enfants – réservé aux adhérents présents à l'AG: préciser le nombre d'enfants et l'âge

nb d'enfant.s de 3 à 12 ans : âge.s des enfants :
(places limitées : 16 places au total)

- 18h à 22h (sous conditions : La présence d'au moins un membre du foyer à l'AG de 16h à 18h vous permet ensuite d'accéder au reste des festivités)

sera présent à l'Apéritif-dînatoire ne sera pas présent à l'Apéritif-dînatoire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE SAMEDI 14 MARS 2026

POUVOIR

En cas d'impossibilité de participer, il vous est possible d'être représenté par un autre membre adhérent : veuillez remplir le pouvoir et le remettre à la personne concernée ou bien nous l'adresser afin que nous enregistriions votre délégation.

Pouvoir : Je soussigné.e membre de l'association Interlude, résidant..... donne pouvoir à M. ou Mme aux fins de me représenter à l'AG du 14 mars 2026, en conséquence, assister à cette assemblée en mon nom, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour.

Fait à le
Signature avec la mention « bon pour pouvoir »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTERLUDE SAMEDI 14 MARS 2026

QUESTIONS & REMARQUES

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques, suggestions...

À déposer sur place, ou à envoyer par mail à
interlude.secretariat@gmail.com
ou par courrier avant le 7 mars 2026